Délégation régionale Lorraine

PREPARATION AU CONCOURS DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE 2014

Date limite de pré-inscription : 30 juin 2013

(si la demande est faite dans le cadre du DIF - Compléter la convention à télécharger sur le site www.cnfpt.fr)

Pour que la pré-inscription soit prise en compte TOUTES LES RUBRIQUES de ce bulletin doivent être impérativement complétées.

IDENTIFICATION DU STAGIAIRE

Mme ☐ M. ☐

PHOTO D'IDENTITE OBLIGATOIRE

Nom marital :……..……..……..

Nom de famille :……..…..…..

Prénom :……..……..

Date de naissance : … / … /…… Lieu : ……..……..…….. Code Postal : .. ..

Adresse personnelle :……..…

Code postal :……..…. Ville :……..…..…..

Téléphone personnel *(si possible portable)*** : ..… / ..… /..… / ..… / ..… /..…

Niveau d'études :……..……Diplômes :……..……

Courriel** : ……@.....

** *(afin de pouvoir vous contacter au plus tôt lors de changements susceptibles d'intervenir au cours de votre formation)*

SITUATION ADMINISTRATIVE

Etes-vous ? (**1 seule réponse possible)**

- ☐ **Titulaire ou Stagiaire**
- ☐ **Contractuel de Droit Public**
- ☐ **Emploi d'avenir**
- ☐ **Contractuel de Droit Privé * :** *date fin de contrat :* ……..
- ☐ **Contrats aidés *** : (précisez) …… *date fin de contrat :* ……..
- ☐ **Autre** (précisez) ……

Collectivité ou Etablissement Employeur :. .....

N° SIRET : /____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/ (obligatoire)

Adresse : .....……..

Code postal :…….. Ville :……..…….. ☎ Collect. :……..…… Fax :……..…

Service :……..…… ☎ Service :……..……Poste :……

Adresse (si différente de celle de la collectivité) :……..……..

Date d'entrée dans la Fonction Publique Territoriale (si stagiaire ou titulaire) :……

Grade actuel :……..…… Catégorie : A ☐ B ☐ C ☐

Date de nomination dans ce grade :…… Fonction actuelle : ……..

ITINERAIRE DE FORMATION

Avez-vous déjà suivi une préparation au C.N.F.P.T. ? _____

L'Agent le : Signature	**Le Responsable de service** le : Signature	**Le Maire ou le Président** le : Signature et cachet
Les signataires reconnaissent avoir pris connaissance et acceptées les modalités de mise en œuvre des préparations concours et examens précisées au verso		

Le fichier constitué par le CNFPT a fait l'objet d'une déclaration simplifiée auprès de la C.N.I.L. (Commission Nationale "Informatiques et Libertés").
En application de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne dispose d'un droit d'accès et de rectification pour les informations nominatives la concernant.

INFORMATIONS GENERALES

➔ La préparation à un concours ou un examen est réservée aux agents territoriaux - titulaires, stagiaires, auxiliaires, contractuels - qui rempliront, les conditions pour se présenter au concours ou examen visé. **L'agent et sa collectivité devront procéder à cette vérification**.

➔ Toutes les préparations sont ouvertes aux agents en emplois aidés, sous réserve de l'accord et de la prise en charge financière de la formation par la collectivité. ***La participation journalière s'élève à 60 €* *. (hors modules transversaux pour lesquels *la participation journalière s'élève à 50 €* *)**
Aux agents de droit privé et aux personnes extérieures, sous réserve d'un nombre suffisant de place et de la prise en charge financière de la formation par l'employeur. ***La participation journalière s'élève à 80 €* *.**

➔ Les préparations ne seront organisées que dans la mesure où les concours et examens seront programmés.

➔ Les périodes de formation seront déterminées en fonction des dates des concours et examens.

➔ Les formations se déroulent sous forme de cours oraux ou de correspondance-soutien. Elles sont organisées en fonction des effectifs, soit au niveau départemental, au niveau régional, au niveau interrégional, au niveau national.

➔ Lorsque le dispositif de préparation le prévoit des tests de niveau et d'orientation sont organisés **Ils sont obligatoires, aucune dispense ne sera accordée.**

➔ Aucun frais (de déplacement, d'hébergement et de restauration) engagé par les stagiaires, dans le cadre de la préparation aux concours ne sera pris en charge par le CNFPT conformément à une délibération du Conseil d'Administration.

➔ Procédure de pré-inscription

L'AGENT	LA COLLECTIVITE	LE CNFPT
↳ prend connaissance du descriptif de la préparation souhaitée (www.lorraine.cnfpt.fr) ↳ **remplit** le bulletin de pré-inscription et le **transmet** au service formation/ressources humaines de sa collectivité. ↳ **Il est rappelé que l'inscription à une préparation ne vaut pas inscription à un concours ou à un examen.** C'est pourquoi, l'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé auprès du centre organisateur (CDG ou CNFPT).	↳ **vérifie**, **complète, vise** le bulletin de pré-inscription et le **transmet** impérativement par courrier **au plus tard aux dates fixées pour chaque préparation** au CNFPT en fonction de sa résidence administrative. **CNFPT - Délégation Lorraine** 6 Quai Andreu de Bilistein - 54000 NANCY Tél. 03 83.18.46.00 Coordination des dispositifs de préparations → Pascale GEORGES **Antenne territoriale d'Epinal** 20 rue Jules Méline - 88000 EPINAL Tél. 03 29.64.05.22 Responsable de l'antenne → Elisabeth GRANDCOLAS **Antenne territoriale de Commercy** Centre des Roises – BP 80053 – 14 rue de la Gare - 55202 COMMERCY Tél. 03 29.91.57.81 Responsable de l'antenne → Didier FLAMANT ↳ Préalablement, elle aura contrôlé la recevabilité de la demande vis-à-vis des **conditions d'accès** au concours ou à l'examen professionnel, les **motivations** et le **niveau de l'agent par rapport à son projet de formation**.	↳ **étudie** et **enregistre** la demande de pré-inscription ; **organise** et **convoque** les agents aux tests d'accès. ↳ Il **communique** la **décision définitive d'orientation** au stagiaire et à la collectivité employeur (uniquement admis ou non admis aux tests). L'inscription ne sera effective que si l'agent possède les pré-requis nécessaires pour suivre la préparation souhaitée.
Il importe de suivre strictement cette procédure afin de ne pas retarder la prise en compte des demandes.		

* BON DE COMMANDE

Pour les actions payantes, ce bulletin vaut BON DE COMMANDE.
Le règlement se fera uniquement par mandat administratif sur la base des tarifs définis par le Conseil Administration.
Soit : € x jour(s) =
pour les agents relevant du droit privé ou si l'action est déclarée payante.
Le désistement d'un stagiaire dans un délai inférieur à 15 jours francs avant la date de début de la session entraîne le paiement intégral des frais de formation.

Signature du Maire ou du Président et cachet en original	Signature de la Directrice Régionale